

***Communiqué de presse , commun aux associations requérantes en appel auprès du Conseil d'Etat (audience du 8 janvier 2026, décision du 21 janvier)***

Dunkerque, le 22 janvier 2026

Dunkerque : malgré l'urgence humanitaire, la justice rejette en appel les demandes supplémentaires des associations

Après une victoire partielle le 4 décembre dernier devant le tribunal administratif de Lille, les six associations requérantes s'étaient pourvues en appel devant le Conseil d'Etat dans l'espoir d'améliorer la décision de première instance. La juridiction les a déboutées des demandes formulées.

La première décision condamnant l'Etat pour non-respect de la dignité humaine demeure en vigueur.

Les associations Médecins du Monde, Roots, Salam, Human Rights Observers, Utopia 56 et Refugee Women's Centre déplorent la décision du Conseil d'Etat qui a rejeté le 21/01/2026 leur demande d'appel concernant la situation indigne dans laquelle survivent les personnes exilées sur les campements de Dunkerque.

Le 4 décembre dernier, l'État et les collectivités locales avaient pourtant été condamnés pour non-respect des droits humains et sommés de prendre des mesures urgentes afin d'améliorer les conditions de vie des personnes exilées, notamment par l'installation de douches et de toilettes, la distribution de contenants d'eau potable, la collecte des déchets et la mise en place de maraudes d'information à destination des mineur·es non accompagné·es.

En appel, les associations demandaient des mesures complémentaires essentielles : la prise en charge des repas, la possibilité pour les personnes de récupérer leurs effets personnels lors des expulsions, des points d'eau supplémentaires, l'amélioration des dispositifs d'accès aux soins et d'hébergement d'urgence, ou encore une maraude d'identification des victimes de traite. Ces demandes ont été rejetées par la juridiction.

Or, sur le terrain, la situation reste alarmante.

“Depuis le 1er janvier 2026, le Refugee Women's Centre a déjà rencontré près de 140 femmes, ainsi que 20 enfants de moins de cinq ans, privés d'un accès suffisant à l'eau et à la nourriture”, déplore Louise Borel, coordinatrice du Refugee Women's Centre.

“L'association accompagne actuellement 10 femmes enceintes ne disposant ni d'une alimentation adaptée, ni d'un hébergement d'urgence adapté, mettant gravement en danger leur santé et celle de leurs enfants à naître. Par ailleurs, deux femmes victimes de traite sont actuellement suivies par l'association, sans accès à des dispositifs de protection et d'accompagnement adaptés.”

« L'urgence humanitaire est évidente. Les associations pallient les manquements de l'Etat que ce soit sur l'accès aux biens de première nécessité comme l'alimentation ou les vêtements mais aussi pour les services de base comme l'accès aux soins pour lesquels nous constatons une dégradation préoccupante. Cette décision en appel est décevante mais notre victoire en première instance nous donne confiance pour continuer à documenter la situation pour améliorer les conditions de vie des personnes exilées du Dunkerquois. Le combat n'est pas terminé” déclare Diane Leon, coordinatrice de Médecins du Monde.

Les associations constatent aussi une reprise de la politique d'expulsions des lieux de vie du Dunkerquois. Sur la période entre la décision en première instance (le 4 décembre) et la décision en appel (hier), l'Etat avait mis en pause cette politique d'expulsions, désormais quasi-hebdomadaires. Ce matin une opération de grande ampleur a été menée pour expulser au moins 4 lieux de vie, plongeant une nouvelle fois les habitant·es dans une situation d'extrême précarité. Lors de cette opération, une partie des effets personnels, tentes, sacs de couchage et autres biens essentiels ont été confisqués, contraignant les personnes exilées à survivre de nouveau dans des conditions encore plus dégradantes.

Dunkerque, le 22 janvier 2026

Malgré la condamnation de l'État, les droits humains continuent d'être bafoués :

absence de nourriture suffisante, manque d'accès à l'eau potable, insuffisance des soins de santé, et carence criante de dispositifs spécifiques pour les femmes, les enfants et les victimes de traite.

« Nous regrettons profondément cette décision et continuerons de nous battre pour des voies de passage sûres pour toutes et tous, et à défaut, pour des conditions de vie dignes et humaines pour les personnes exilées », a déclaré Céleste coordinateur·rice pour Utopia 56. Les associations rappellent que les droits humains sont universels et inaliénables, et qu'il est de la responsabilité de l'État français de les garantir et de les protéger, sans exception.

Contacts presse :

- Médecins du Monde : Diane Leon +33 6 50 37 77 03
- Refugee Women's Centre : Louise Borel +33 7 62 50 74 16
- Salam : Claire Millot +33 6 34 62 68 71
- Human Rights Observers : [admin@humanrightsobservers.org](mailto:admin@humanrightsobservers.org), +33 7 49 76 76 11
- Utopia 56 : Félicie Penneron +33 7 44 28 72 59